Technique

DIRECTEUR DE PLONGEE - NIVEAU 5

PREROGATIVES - APTITUDES GENERALES

La qualification de Directeur de Plongée - Niveau 5 de la FFESSM atteste de la maîtrise des compétences requises pour exercer la fonction de Directeur de Plongée (P5) définie dans le Code du Sport (Etablissements organisant la pratique de la plongée subaquatique Art. A.322-71 à A. 322-101 et ses annexes notamment annexe III-15b de la sous-section 1).

Elles s'exercent sous la responsabilité du président de club où se déroule l'activité.

Il peut valider sur le carnet de plongée les plongées effectuées par les plongeurs présents sur le bateau. La validation de ces plongées ne sont pas prises en compte dans le nombre de plongées minimum requis pour l'accès aux brevets d'état (signature faite par un E3 minimum).

Cet encadrant possède les compétences générales suivantes :

- C1 « Accueil des plongeurs » : accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public.
- C4 « Site de plongée » : choisir un site de plongée.
- C5 « Organisation » : organiser, planifier le déroulement de l'activité.
- C6 « Sécuriser l'activité » : sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin.
- C7 « Connaissances support » : posséder les connaissances en appui des compétences requises.
- C9 « Directeur de Plongée » : attester de la fonction de Directeur de Plongée

NIVEAUX D'ORGANISATION

La qualification Directeur de Plongée est délivrée dans le cadre d'une évaluation continue des compétences. Il n'y a pas de chronologie imposée pour l'acquisition des compétences.

- La certification est délivrée au niveau d'un club affilié ou d'une structure commerciale agréée, sous la responsabilité du président du club ou du responsable de la structure, par un E3 (licencié) minimum.
- Le club ou la structure doit valider la certification sur le passeport du lauréat et lui remettre, éventuellement et sur sa demande, un diplôme. Le passeport et le diplôme doivent comporter le cachet officiel du club ou de la structure.
- Le club ou la structure doit enregistrer la certification sur le site internet <www.ffessm.fr> pour que le siège national de la FFESSM puisse éditer la carte double face FFESSM/INTERNATIONAL et l'adresser au candidat. Le siège national de la FFESSM garde en archive les informations concernant les certifications.

Duplicata:

Les duplicata des cartes double face FFESSM/INTERNATIONAL sont délivrés par le siège national de la FESSM.

CONDITIONS DE CANDIDATURE A L'EXAMEN

Les conditions suivantes doivent être remplies par le stagiaire à la date de délivrance de la qualification :

- Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- Etre âgé de 18 ans révolus.
- Etre Francophone.
- Etre titulaire de la qualification Guide de Palanquée Niveau 4 de la FFESSM ou du Niveau 4 de l'ANMP ou du BP-JEPS.
- Etre titulaire de la carte RIFA Plongée de la FFESSM.
- Justifier d'une réelle expérience de Guide de Palanquée (15 plongées en situation de guide).
- Avoir acquis en situation réelle l'ensemble des compétences du référentiel validées par un encadrant E3 minimum.



REFERENTIEL DE COMPETENCES

Le référentiel ci-après est la déclinaison des compétences générales. Certaines compétences de second niveau mentionnées dans le référentiel peuvent avoir été déjà acquises lors des formations à d'autres qualifications ou grâce à l'expérience. Elles figurent néanmoins dans les tableaux par volonté d'une description complète du profil « Directeur de Plongée - Niveau 5 ».

En raison de la diversité des pratiquants, le Directeur de Plongée doit être capable d'exercer ses compétences en tenant compte des besoins et attentes de publics particuliers : jeunes, seniors, aptitudes médicales spécifiques, etc....

Cette exigence interviendra principalement dans le choix du site, l'organisation, la planification et la composition des palanquées.



Compétence 1 : ACCUEIL DES PLONGEURS « Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public »

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Adopter en toutes circonstances un comportement compatible avec les valeurs du sport et l'esprit fédéral sur les plans éthique, déontologique et d'hygiène de vie.	A un comportement respectueux des principes enseignés. Respecte la déontologie sportive et les règlements fédéraux. A un comportement en toute situation en cohérence avec les principes enseignés. Préserve l'intégrité physique des plongeurs.	
Accueillir et prendre en charge les plongeurs et le public potentiel.	Se présente de façon avenante, est à l'écoute et disponible en permanence.	Etude des documents de plongée (carnet, passeport, certificat,).
Promouvoir la structure, la fédération et ses différentes activités.	Présente les atouts de la structure, de la fédération, incite à la pratique, cherche à intéresser et fidéliser les plongeurs fait la publicité des différentes activités possibles. Connaît et transmet les finalités fédérales.	
Informer sur les cursus de formation, sur les qualifications et sur les assurances.	Donne des informations utiles, complètes, adaptées, accessibles à la compréhension des plongeurs et adaptées à leur niveau de pratique.	
Questionner les plongeurs accueillis sur leur expérience, leurs attentes, leurs certifications, leurs équipements.	Pose des questions de manière à favoriser le dialogue. Connaît les documents et les renseignements nécessaires. S'assure de l'utilisation d'un matériel adapté. S'intéresse aux plongeurs, évalue leur profil, leur technicité, cerne leurs attentes. Oriente les plongeurs conformément à leurs attentes et/ou leurs besoins.	Ceci doit permettre au DP de valoriser au mieux l'expérience des plongeurs.
Répondre aux questions, conseiller et renseigner les plongeurs et le public potentiel sur tous les sujets relatifs à l'activité.	Donne des informations pertinentes, complètes, adaptées et accessibles à la compréhension. Oriente les plongeurs conformément à leurs attentes et/ou leurs besoins.	



Compétence 4 : SITE DE PLONGEE « Choisir un site de plongée »

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Prendre en compte : - Les attentes, le nombre et le niveau, les équipements, les outils de décompression, l'expérience de plongée des plongeurs et des guides de palanquée Le type de support surface (navire).	Recueille des informations. Consulte les documents des plongeurs, fait connaissance avec ceux qu'il ne connaît pas et s'intéresse à leurs attentes et motivation. Analyse ce contexte et prévoit un site approprié.	Carnet de plongée, cartes, passeport, dernières plongées
Recueillir les informations relatives au site et au trajet pour le rejoindre et revenir : localisation, durée du trajet, topographie, courants réguliers ou potentiels, état de la mer, météo prévue. Apprécier et choisir un site de plongée adapté aux niveaux techniques des plongeurs, aux conditions météorologiques et aux conditions de pratique.	S'informe sur les sites accessibles et autorisés à partir de cartes marines, de bulletins météo, l'annuaire des marées et auprès de personnes pouvant les connaître ou qui les connaissent (affaires maritimes, pilote du bateau par exemple): profondeurs accessibles, points d'intérêt (tombant, sec, épave,) vents dominants, courants éventuels, état de la mer habituel, durée du trajet aller et retour, possibilité de mouillage, fréquentation du site,	Le DP peut s'informer auprès du pilote ou de toute autre personne pour recueillir les renseignements nécessaires. Il doit connaître la nature des informations dont il a besoin et être capable de les exploiter de façon judicieuse.
Analyser les conditions environnementales sur site.	Met en relation les conditions de vent, houle, visibilité sur l'eau, trafic maritime, courant(s), visibilité en immersion, température et évolutions prévisibles de ces éléments.	Le DP doit vérifier la faisabilité des plongées prévues: adéquation des conditions sur site avec le niveau de chaque plongeur, le nombre de plongeurs et de guides, les équipements individuels, collectifs et de sécurité disponibles.



Compétence 5 : ORGANISATION « Organiser, planifier le déroulement de l'activité »

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Connaître la réglementation relative à l'organisation et aux conditions de pratique de la plongée.	Cite les principales exigences et connait les normes d'encadrement.	L'activité concernée est la plongée en exploration uniquement.
Analyser l'aptitude des plongeurs et des guides.	Recueille les informations nécessaires à l'évaluation du niveau de technicité (questionnement, consultation des documents de plongée).	
Composer les palanquées.	Constitue chaque palanquée dans le respect des normes d'encadrement. Prend en compte les attentes et les affinités des plongeurs.	
Présenter le site.	Décrit la ou les zones de plongée, la façon d'y évoluer, les zones d'intérêt, les conditions de plongée probables (visibilité, courant, etc.) et les dangers éventuels.	La qualification de DP étant délivrée au niveau d'un club, on ne demandera pas au DP de connaître tous les sites de plongée « par cœur ». Sur un site méconnu, il doit définir la nature des informations nécessaires, les recueillir auprès de personnes compétentes puis les présenter, en s'appuyant si nécessaire sur le pilote ou toute autre personne connaissant ce site.
Fixer les paramètres de plongée.	Donne des paramètres de profondeur, zone d'évolution, durée, profil de plongée et décompression adaptés au contexte. S'assure de leur compréhension par les palanquées (communication spécifique avec les personnes encadrant les palanquées).	
Rédiger la fiche de sécurité	Renseigne avec exactitude et complétude une fiche de sécurité.	
Désigner un suppléant en cas de plongée du DP.	S'assure de l'aptitude de la personne volontaire, lui communique les informations nécessaires et la durée approximative de son absence.	Il est rappelé que, même en immersion, le DP en titre conserve sa responsabilité.
Rédiger la fiche de sécurité	Renseigne avec exactitude et complétude une fiche de sécurité.	
En cas de besoin : Rédiger une fiche d'évacuation et de prise en charge.	Renseigne avec exactitude et complétude une fiche d'évacuation et de prise en charge. Vérifie ces documents lorsqu'il confie l'action à une autre personne.	Cette compétence est acquise par la qualification RIFAP.



Compétence 6 : SECURISER L'ACTIVITE « Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin »

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Expliciter les règles de sécurité visant à protéger les plongeurs et les autres personnes.		
Connaître les risques liés aux différentes pratiques et les mesures de prévention associées.	Enumère les risques et les mesures de prévention associées.	
Surveiller l'activité et réaliser des actions de prévention.	Donne des directives ou des conseils et met en place des moyens pour assurer la sécurité ou le confort, informe sur les risques liés à l'environnement. Donne les consignes nécessaires permettant aux plongeurs de prévenir pour eux-mêmes les incidents et accidents de plongée.	Le DP doit pouvoir notamment mettre en place des moyens de sécurité tels que : pendeur, ligne de vie, bloc de sécu, etc.
Utiliser le matériel de secours.	Connaît et vérifie le contenu de la trousse de secours à utiliser en fonction du type d'accident. Localise le matériel de secours, en vérifie l'état et le fonctionnement. Met la bouteille d'oxygène en service, réalise une oxygénothérapie normobare.	Cette compétence est acquise par la qualification RIFAP.
S'informer des réglementations locales éventuelles, des règles de protection de l'environnement et les faire respecter.	Cite ces règlementations. Informe des dispositions particulières locales (espèces protégées, zones interdites,). Rappelle les règles générales de protection de l'environnement, donne des conseils aux plongeurs pour les respecter.	Le DP peut s'appuyer sur le pilote ou toute autre personne pour recueillir pour lui-même les données nécessaires. Il doit connaître la nature des informations dont il a besoin et être capable de les exploiter de façon pertinente.
Connaître la législation, la réglementation et les dispositions fédérales relatives à l'activité.	Connaît les grandes lignes et le sens de la réglementation et sait définir la source à consulter sur un sujet précis.	L'activité concernée est la plongée en exploration.
Savoir appliquer et respecter la réglementation dans un contexte défini.	Respecte la règlementation, les directives, etc., dans un contexte donné. Met en place des dispositifs complémentaires aux dispositions légales si le contexte le nécessite.	L'activité concernée est la plongée en exploration.



Compétence 7 : CONNAISSANCES SUPPORT « Posséder les connaissances en appui des compétences requises »

Savoirs	Critères de réalisation	Commentaires
		Pour cette compétence les critères de réalisation sont rappelés pour mémoire. Ils peuvent être vérifiés lors de la mise en œuvre des compétences pour lesquelles ces connaissances sont mobilisées. Ces compétences sont généralement acquises en tant que Guide de Palanquée - Niveau 4. Elles peuvent demander à être complétées et/ou perfectionnées.
Réglementation relative à l'activité.	Cite les principales exigences applicables à son contexte, explique leur esprit. Mobilise ces connaissances avant et après l'immersion des palanquées.	Code du Sport, Manuel de Formation Technique, responsabilités, assurance, certificat médical,
Connaître les spécificités des différents publics : jeunes, adultes, seniors, aptitudes médicales spécifiques, etc.	Cite les principales caractéristiques physiologiques, morphologiques, psychomotrices, socio-affectives, des différents publics	
Entretien courant du matériel, règles d'hygiène, qualités et performances attendues d'un équipement selon sa fonction, montage et vérifications, réglementation éventuelle.	Entretient le matériel correctement, l'installe, vérifie son fonctionnement. Choisit le matériel de secours adapté au besoin (bloc et détendeur de secours,).	
Risques de l'activité, mesures de prévention et bonnes pratiques.	Cite les principaux risques et sait expliciter les mesures de prévention. Cite les manifestations observables lors de la survenue des incidents courants de plongée. Mobilise ces connaissances avant et après l'immersion des palanquées.	
Outils et procédures de décompression.	Explique les principes de différents outils de décompression, leurs conditions d'utilisation et leurs limites, leurs avantages et inconvénients. Mobilise ces connaissances avant et après l'immersion des palanquées.	
Navigation, météorologie marine.	Décrit et commente les éléments figurants dans un bulletin météo. Connaît les règles élémentaires de navigation maritime. Comprend les éléments nécessaires à la navigation indiqués par le pilote du bateau.	



Compétence 7 : CONNAISSANCES SUPPORT « Posséder les connaissances en appui des compétences requises » (suite)

Savoirs	Critères de réalisation	Commentaires
Environnement maritime.	Décrit la faune et flore.	Au moins les espèces les plus rencontrées en plongée et celles spécifiques au site.
	Connait les comportements pour le respect de l'environnement. Cite les règles relatives au respect de l'environnement et explique leur esprit.	

Compétence 9 : « DIRECTEUR DE PLONGEE » « Attester de la fonction de Directeur de Plongée »

Savoirs	Critères de réalisation	Commentaires
Rédiger la fiche de sécurité.	Renseigne avec exactitude et complétude une fiche de sécurité.	
Rédiger une fiche d'évacuation et de prise en charge.	Renseigne avec exactitude et complétude une fiche d'évacuation et de prise en charge. Vérifie ces documents lorsqu'il confie l'action à une autre personne.	Cette compétence est acquise par la qualification RIFAP.
Attester du déroulement de l'activité.	Vise les documents des plongeurs lorsque nécessaire pour attester de la réalisation des plongées.	



MODIFICATIONS DEPUIS LE 16/06/2015:

Ensemble du document

Le 30 octobre 2015

Nouvelle présentation du document avec des modifications de fond et notamment renumérotation des compétences pour harmonisation entre les différentes qualifications.